

## DÉCISION DU MAIRE N° 2021/16

**OBJET : Demande de subvention – Fonds régional d'investissement pour l'équipement et l'itinérance – Salle de la Trame**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération du 4 juin 2020 ;

**Considérant** le projet de renouveler le matériel de sonorisation et le vidéoprojecteur de la Trame pour un montant de 13 164,97 € HT.

**Considérant** que ce matériel pourra être mutualisé avec la salle de l'Échappé (Sorbiers) dans le cadre de la saison culturelle intercommunale.

**Considérant** que ce projet pourrait être éligible à la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Spectacle vivant – Fonds régional d'investissement pour l'équipement et l'itinérance.

**Le Maire de Saint-Jean-Bonnefonds,**

### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de l'acquisition d'équipements scéniques (sonorisation et vidéoprojecteur) pour la salle de la Trame.

**Article 2** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Jean-Bonnefonds est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de la Loire.

Fait à Saint-Jean-Bonnefonds,  
le 18 mars 2021

Pour le Maire empêché, le 1<sup>er</sup> adjoint

**Denis DEVUN**